

PREVENTION ET SECURITE

Le service Prévention et sécurité regroupe la Police municipale, les assistantes de sécurité, les patrouilleuses scolaires et assure la coordination avec les travailleurs sociaux hors murs des Trois-Chêne (TSHM).

Le service développe des actions de prévention dans le domaine de la jeunesse, de respect des espaces publics ; coordonne des projets avec des mandataires et services techniques en matière de prévention et sécurité routière, et organise des séances publiques concernant la prévention des cambriolages.

Activité de la Police municipale

Comptant désormais six agents, la Police municipale a comme tâche d'assurer en priorité la sécurité de proximité, conformément à la Loi cantonale sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM).

Chargés de l'application de nombreux règlements en matière de salubrité et tranquillité publique, ainsi que dans le cadre de la législation sur l'occupation du domaine public, la Police municipale se charge également des contrôles en matière de circulation routière et assure la sécurité, plus particulièrement aux abords des écoles.

De par son rôle de proximité, les agents de Police municipale participent activement aux projets et actions de prévention dans le domaine de la jeunesse, en collaboration avec les travailleurs sociaux hors murs des Trois-Chêne. Leur tâche d'ilôtage implique une collaboration soutenue avec les écoles, les concierges d'immeubles, les gérances, ainsi qu'avec les entreprises et les commerçants du lieu.

Présente sur le territoire, la Police municipale joue un rôle significatif en matière de prévention et dissuasion, de cambriolages et vols, de trafic de stupéfiants, d'atteinte au patrimoine, ainsi que dans la prévention des conflits.

Avec l'engagement d'un sixième agent, ayant commencé son activité au 1^{er} février 2013, les membres de la Police municipale ont considérablement augmenté leurs horaires de patrouilles. Ils répondent ainsi désormais aux réquisitions citoyennes et déploient leur présence sur le territoire de notre commune, du lundi au jeudi, de 7h30 à 17h30, le vendredi de 7h30 à 23h, ainsi que le samedi de 14h00 à 23h.

L'engagement de deux assistantes de sécurité, au 1^{er} septembre 2012, a permis de décharger la Police municipale de certaines tâches liées aux contrôles des zones bleues, ainsi que celles liées à la promotion de « Façades nettes », dans le domaine de la prévention et de la répression des tags, et du contrôle des haies.